



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 30 janvier 2025

N° 25_01_04 – CRÉATION DE POSTE RESPONSABLE COLLECTE – BIODECHETS

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 48

Pouvoirs : 6

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 24 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 30 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (6) :

| | | |
|------------------------|-----------------|------------------------|
| Youssef AFOUADAS | donne pouvoir à | Jean-Luc DUCERF |
| Elisabeth LEVESQUE | donne pouvoir à | Eric SEGARD |
| Jean-François BULLIARD | donne pouvoir à | Jean-Pierre RUAUT |
| Jacques GAY | donne pouvoir à | Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | donne pouvoir à | Michelle MARCHAND |
| Gérald COIN | donne pouvoir à | Stéphane LEMOINE |

Absents excusés (10) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Bruno ESTAMPE, Nathalie BROSSAIS, Nicolas PELLETIER, Bertrand THIROUIN, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN-GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La création du poste de responsable collecte et biodéchets s'effectue dans le cadre d'une structuration du service afin d'engager la collectivité dans l'amélioration du service rendu aux usagers et d'une réflexion sur la prévention et la réduction des déchets.

A ce titre, une subvention de CITEO sera sollicitée au titre de l'appel à projets 2025.

Dans ce contexte, il convient de renforcer les effectifs du service avec la création du poste de responsable collecte et biodéchets à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à compter du 1er février 2025.

Considérant le besoin en personnel du service, présenté ci-avant,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la réunion du Bureau communautaire du 09 janvier 2025,

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

CRÉE un poste de responsable Collecte et Biodéchets, à temps complet, au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2025.

AUTORISE que cet emploi soit éventuellement pourvu par un contractuel qui sera recruté sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 30 janvier 2025

N° 25_01_05 - CRÉATION DE POSTES DE SAISONNIERS POUR 2025 POUR LE SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 48

Pouvoirs : 6

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 24 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 30 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (48) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (6) :

| | | |
|------------------------|-----------------|------------------------|
| Youssef AFOUADAS | donne pouvoir à | Jean-Luc DUCERF |
| Elisabeth LEVESQUE | donne pouvoir à | Eric SEGARD |
| Jean-François BULLIARD | donne pouvoir à | Jean-Pierre RUAUT |
| Jacques GAY | donne pouvoir à | Armelle THERON-CAPLAIN |
| Patrick KOHL | donne pouvoir à | Michelle MARCHAND |
| Gérald COIN | donne pouvoir à | Stéphane LEMOINE |

Absents excusés (10) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Bruno ESTAMPE, Nathalie BROSSAIS, Nicolas PELLETIER, Bertrand THIROUIN, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN-GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Chaque année, le service enfance jeunesse a recours à des saisonniers afin d'assurer l'encadrement des enfants et adolescents dans les accueils de loisirs durant les vacances scolaires.

Les périodes de vacances scolaires 2025 concernées sont les suivantes :

- Du lundi 10 au vendredi 21 février
- Du lundi 7 au vendredi 18 avril
- Du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août
- Du lundi 4 au vendredi 29 août
- Du lundi 20 au vendredi 31 octobre
- Du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier 2026

Attendu la nécessité de renforcer certains services en besoins saisonniers, notamment le service Enfance Jeunesse pour chaque période de vacances scolaires,
Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de la loi précitée,

Considérant les besoins estimés suivants :

| Besoins saisonniers Enfance jeunesse | Animation | | Technique | |
|-----------------------------------------|------------|---------------|-----------|------------|
| | Postes | Heures | Postes | Heures |
| Secteur Saint-Piat /Gallardon | 69 | 7 191 | 5 | 270 |
| Secteur Pierres / Nogent-Le Roi | 71 | 8 211 | 11 | 460 |
| Secteur Epernon | 67 | 7 854 | 1 | 140 |
| Total | 207 | 23 256 | 17 | 870 |

Soit un total de 24 126 heures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général de la Fonction Publique, et notamment son article L332-23, alinéa 2,
Vu la réunion du Bureau communautaire du 09 janvier 2025,

Il est proposé au Conseil communautaire de prévoir au maximum 24 126 heures annuelles réparties comme suit :

- Au maximum 207 postes d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'animateur en accueil de loisirs
- Au maximum 17 postes d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et/ou de restauration

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à recruter en tant que de besoin des agents saisonniers dans les conditions fixées par la loi précitée, et dans le respect des besoins présentés pour l'année 2025.
INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

